



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## UGAP

Question écrite n° 18216

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la période d'incertitude que traverse actuellement l'achat public en France et plus particulièrement sur l'avenir qui est envisagé pour l'union des groupements d'achats publics (UGAP). L'UGAP s'avère être en effet économiquement rentable depuis sa transformation en 1985 en établissement public industriel et commercial. Néanmoins, soumis par principe au code des marchés publics, l'UGAP se trouve en réalité être confronté à un vide juridique du fait d'aménagements tolérés mais non strictement définis juridiquement par son autorité de tutelle. Ainsi, pour permettre la souplesse nécessaire à la réalisation de son activité, l'UGAP a bénéficié d'une autorisation de négocier des marchés sur la base d'un cadre type et de la possibilité de définir des besoins génériques. Une telle situation engendre depuis plusieurs mois un sentiment de malaise parmi les mille salariés qui composent cet établissement. Il souhaite ainsi savoir ce que l'Etat compte faire pour assurer la pérennité de cet établissement public et notamment qu'un véritable statut spécifique à l'UGAP soit mis en oeuvre afin que ses missions soient clairement redéfinies au sein d'un cadre juridique précis.

### Texte de la réponse

Une procédure judiciaire en cours, concernant les achats de la direction des constructions navales à Toulon, a conduit à mettre en cause la régularité des procédures de passation de certains marchés de l'UGAP. Dès décembre dernier, le Gouvernement a demandé à l'Union d'une part la cessation immédiate de la passation de marchés selon des procédures susceptibles d'être critiquables au regard du code des marchés publics auquel cet établissement est soumis par son décret statutaire, d'autre part la passation aussi rapide que possible de nouveaux marchés pour assurer l'approvisionnement des administrations et collectivités qui ont recours à ses services. L'Etat attend que l'UGAP, qui restera un établissement public continue d'offrir, dans le plus strict respect des règles de droit, le meilleur service aux acheteurs publics. Un nouveau président, M. Olivier Bailly, vient d'être nommé et a pour mission d'élaborer rapidement, dans la concertation sociale et la transparence, un plan stratégique répondant à cet objectif et visant à créer les conditions d'une relance de l'activité afin de préserver au mieux l'emploi.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18216

**Rubrique :** Marchés publics

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 1998, page 4378

**Réponse publiée le :** 7 septembre 1998, page 4916